



NOTE D'INFORMATION

A. LIEU DU CONGRES : SOFITEL HOTEL IVOIRE

B. COORDONNATEURS

Coordonnateurs COTE D'IVOIRE :

main address: accommodation@upuabidjan.gouv.ci

DANIELLE KOULIBALY

Commission Hébergement et Restauration

Tél : +225 0787378403

+225 252000753

Abidjan, Côte d'Ivoire

E-mail : danielle.koulibaly@laposte.ci

GLAN STEPHANE

Commission Accueil et Protocole

Tél : +225 0749681108

Abidjan, Côte d'Ivoire

E-mail : j.glan@diplomatie.gouv.ci

FOFANA MASSIRATCHE

Secrétariat Technique

Tél : +225 0748621414

Abidjan, Côte d'Ivoire

E-mail : mass.fofana@telecom.gouv.ci

MINA DJOGUE

Commission Hébergement et Restauration

Tel: +225 0143458157

+225 0788972153

Abidjan, Côte d'Ivoire

E-mail: mina.djogue@laposte.ci

LILIANE BROU

Commission Hébergement et Restauration

Tel: +225 0747971264

Abidjan, Côte d'Ivoire

E-mail: brou.liliane@laposte.ci

ASSOUAN JULIEN

Secrétariat Technique

Tel: +225 0758004937

Abidjan, Côte d'Ivoire

E-mail: j.assouan@telecom.gouv.ci

C. ENREGISTREMENT ET HEURES DE TRAVAIL : L'inscription des participants ainsi que la distribution des documents auront lieu la veille de l'événement le 08 août 2021 de 8h00 à 18h00 sur le site de l'événement et/ou en ligne sur <http://upuabidjan.gouv.ci>. La séance d'ouverture débutera le 09 août 2021 à 9 heures précises en présence des Autorités du pays hôte. Les horaires de travail proposés seront les suivants: 9h à 13h00 et de 14h à 18h00 (heure locale - GMT). Ils pourraient faire l'objet de modifications, le cas échéant.

D. FORMALITES DE VISA D'ENTREE :

Conditions d'entrée en Côte d'Ivoire

Passeports et visas

Tout visiteur étranger qui entre en Côte d'Ivoire pour assister au Congrès doit être en possession d'un passeport ordinaire, diplomatique, spécial ou de service, valable au moins six mois à compter de la date de son arrivée dans le pays.

- En fonction de sa nationalité, le visiteur pourrait avoir l'obligation d'obtenir un visa pour entrer sur le territoire ivoirien. Le titulaire d'un passeport de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est dispensé de l'obtention d'un visa d'entrée en Côte d'Ivoire.
- Concernant les autres nationalités, il existe deux (02) options :
 1. Se rendre dans les ambassades et représentations diplomatiques ivoiriennes pour les pays qui en disposent.
 2. Consulter le site Web national e-visa (<https://sneai.com/e-visa>).
- Une attestation du Ministère des Affaires Étrangères de Côte d'Ivoire permettant de faciliter l'embarquement et le transport vers Abidjan des participants dont les pays ne disposent pas de représentations diplomatiques ivoiriennes et qui pour des cas de force majeure n'ont pu sacrifier à cette formalité, sera disponible sur le site officiel du Congrès.



Santé

L'entrée en Côte d'Ivoire est soumise à la présentation d'un certificat de vaccination international ou un certificat du médecin traitant confirmant la vaccination à la fièvre jaune. Aussi, compte tenu du contexte sanitaire mondial, il est demandé aux délégués de se munir d'un test PCR négatif datant de moins de 3 jours. Les frais de test Covid-19 sont de 25.000 FCFA (soit 37,5 euros) pour tous voyageurs au départ d'Abidjan.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site officiel <https://deplacement-aerien.gouv.ci>.

Procédures générales

Dans le cadre de la réouverture des frontières aériennes ivoiriennes et la reprise des vols domestiques et internationaux, le Ministre des Transports informe la communauté aéroportuaire, les voyageurs et l'ensemble des usagers du transport aérien de la mise en place d'un nouveau système de déclaration du voyageur pour tous les vols.

A cet effet, les voyageurs au départ, à l'arrivée et en transit en Côte d'Ivoire seront désormais soumis, en plus des mesures sanitaires liées à la COVID-19, au renseignement d'un formulaire de Déclaration de Déplacement par Voie Aérienne (DDVA). Ce formulaire est disponible en ligne, via l'adresse : <https://deplacement-aerien.gouv.ci>.

Le Ministre des Transports insiste sur le caractère obligatoire de ce document qui est subordonné à l'embarquement et au débarquement des aéronefs. Le Ministre des Transports invite tous les candidats aux voyages à se conformer strictement aux présentes dispositions, afin de permettre des vols aériens en toute sécurité en cette période de crise sanitaire.

- E. DETAILS DES DATES D'ARRIVEE ET TRANSPORT :** Pour une bonne organisation des transports vers les hôtels et le lieu de la réunion, les délégués sont priés d'envoyer les informations détaillées de leurs vols aux points focaux indiqués sur le formulaire d'inscription, au plus tard 48 heures avant leur arrivée. Il sera organisé le transport des participants de l'aéroport à l'hôtel choisi, ainsi que de l'hôtel au lieu de la réunion et de l'hôtel à l'aéroport.
- F. RESERVATION D'HOTEL :** Il est recommandé aux participants de procéder par eux-mêmes à leur réservation d'hôtel, par fax ou email, et d'envoyer une copie de cette réservation d'hôtel aux points focaux. La fiche de réservation, ainsi que la liste des hôtels retenus, sont jointes en annexe. Les formulaires de réservation doivent indiquer le jour et l'heure d'arrivée et de départ et doivent être adressés à l'hôtel choisi dans les meilleurs délais.

(Voir le parcours du délégué)

- G.** Des excursions et activités touristiques seront proposées aux délégués pendant le 27^{ème} Congrès de l'UPU à Abidjan. Pour plus d'informations, consulter le site du Congrès <https://upuabidjan2020.gouv.ci>

NB : Pour tous ceux qui désirent participer au Congrès en tant qu'observateur, merci d'adresser votre requête au Secrétariat à l'Organisation de l'UPU via cette adresse mail : Congress2020@upu.int.